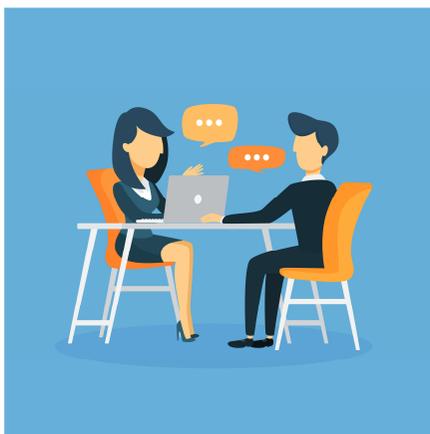


L'Evaluation en 2024

Cette année, **l'évaluateur saisira les objectifs fixés pour 2023**, permettant d'identifier les objectifs atteints ou non, et dans quel contexte. En l'absence d'historique détenu par l'évaluateur ou l'évalué, les objectifs 2023 seront considérés comme « non-évaluables ».

La sécurisation numérique de l'application a nécessité des développements informatiques complémentaires, testés par une entreprise extérieure durant le mois de janvier et tout début février. De ce fait, il est prévu que **la campagne d'évaluation débute le 12 février 2024**. Malgré ce décalage calendaire, les étapes habituelles sont préservées : information, entretiens et saisies, contrôles RH, recours gracieux et institutionnels, CAP et CCP.

Sous réserve du démarrage de la campagne à la date indiquée, le **versement du CIA aura lieu en juin** et les avancements de grade prendront effet sur la paie de juillet, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2024.



- **Présentation évaluation année 2023**

Calendrier 2024

Dates	Evènements
12 février au 29 mars	Ouverture de l'application Entretiens d'évaluation et saisies
2 au 12 avril	Analyse RH et échanges avec les évaluateurs
15 avril au 10 mai	Evaluations rendues visibles Réclamation amiable auprès du N+1
jusqu'au 26 mai	Demande de recours auprès de l'autorité territoriale
jusqu'au 2 juin	Demande de révision auprès de la Présidente des CAP/CCP
courant juin	CAP / CCP examen des demandes de révision d'évaluation

